



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels de l'administration

Rouen, le 2 avril 2026

Bureau des parcours professionnels
des personnels d'encadrement,
d'inspection, de jeunesse et des sports

Affaire suivie par :
Diane TORLOTING
Cheffe de bureau
Tél. : 02 32 08 92 65

Clara LOURDJANE
Gestionnaire
Tél. : 02 32 08 92 66
Mél. dpa-personnels-inspection@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique
Normandie
25 rue de Fontenelle
76037 ROUEN CEDEX 1

Jérôme COLSON
Secrétaire général d'académie adjoint
Directeur des relations
et des ressources humaines

à

Destinataires *in fine*

NOTE DE SERVICE

Objet : liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2026

Réf. :

- décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale,
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative (bulletin officiel spécial n° 7 du 19 décembre 2024),

La présente note a pour objet l'appel à candidature dans le cadre de la campagne 2026 d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale par la voie de la liste d'aptitude.

La note ministérielle relative au recrutement par liste d'aptitude a été publiée au bulletin officiel du 02 avril 2026.

I. Conditions requises pour l'inscription

Pour s'inscrire à la liste d'aptitude, les candidats doivent :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps d'enseignement, d'éducation, à celui des psychologues de l'éducation nationale ou des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant de la ministre chargée de l'éducation nationale ;

et

- justifier de dix années de services effectifs en cette qualité.

Ces conditions sont appréciées au 1er janvier 2026.

II. Dépôt des candidatures

Les personnels intéressés devront candidater via « mon portail RH » (rubrique « mon évolution professionnelle » puis « promotion et recrutement par liste d'aptitude »).

à compter **du vendredi 03 avril** et jusqu'au **vendredi 24 avril 2026 inclus**

Constitution du dossier :

Les agents qui candidatent devront veiller à compléter sur l'application les informations suivantes :

- la spécialité et éventuellement l'option et la dominante (voir paragraphe dédié),
- les données de carrière,
- le curriculum vitae,
- l'état des services validé par leur service gestionnaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Choix des spécialités :

L'accès au corps des IEN se réalise selon les spécialités, options et dominantes suivantes :

- | | |
|---|--|
| <p>1. Enseignement du premier degré</p> <p>2. Information et orientation</p> <p>3. Enseignement technique, options :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Economie et gestion➤ Sciences et techniques industrielles
<i>Dominante sciences industrielles</i>➤ <i>Dominante design et métiers d'arts</i>➤ Sciences biologiques et sciences sociales appliquées | <p>4. Enseignement Général, options</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Lettres-langues vivantes
<i>Dominante anglais</i>
<i>Dominante allemand</i>
<i>Dominante espagnol</i>➤ Lettres histoire-géographie
<i>Dominante histoire-géographie</i>
<i>Dominante lettres</i>➤ Mathématiques-physique-chimie |
|---|--|

Les spécialités enseignement technique et enseignement général nécessitent obligatoirement la mention de l'option.

Un même agent peut candidater au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce cas de figure, une demande doit être formulée pour chacune des spécialités ou options demandées.

Vœux géographiques :

Les vœux géographiques indicatifs pour les candidats à la liste d'aptitude devront être saisis lors de leur inscription sur le portail agent.

Il est attendu que les candidats devront faire état d'une réelle mobilité géographique car ils se verront proposer des postes en fonction des nécessités de service, à l'issue des opérations de mobilité des titulaires et d'affectation des lauréats des concours session 2026. Par ailleurs, une stabilité de trois ans sur un poste est préconisée.

Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier jour pour enregistrer leurs documents.

Ils pourront ensuite être reçus pour un entretien individuel dont la date sera communiquée ultérieurement.

III. Inscription sur la liste d'aptitude et affectation académique

Les candidatures seront examinées en tenant compte de la valeur professionnelle, du parcours de carrière, évalué notamment au regard de sa diversité, ainsi que de la motivation du candidat. La prise en compte de la valeur professionnelle prévaut dans les choix opérés.

Les propositions académiques, classées, ne préjugent pas d'une promotion qui est prononcée par le ministre après examen au niveau national.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont titularisés immédiatement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale.

Je vous remercie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Signé

Jérôme COLSON

Destinataires :

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Mesdames et messieurs

-les présidents d'université

-le directeur de l'INSA de Rouen Normandie

-le directeur de l'ENSICAEN

-la directrice du CROUS

-le directeur du CNED

-le directrice du CANOPÉ

-la cheffe des services de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

-les chefs des établissements publics locaux d'enseignement

-les directeurs d'EREA et ERPD

-les directeurs des centres d'information et d'orientation